

II.B LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE

L'extension envisagée concerne la parcelle cadastrale occupée par le Bois des Blettes, d'une superficie de 52 150 m².

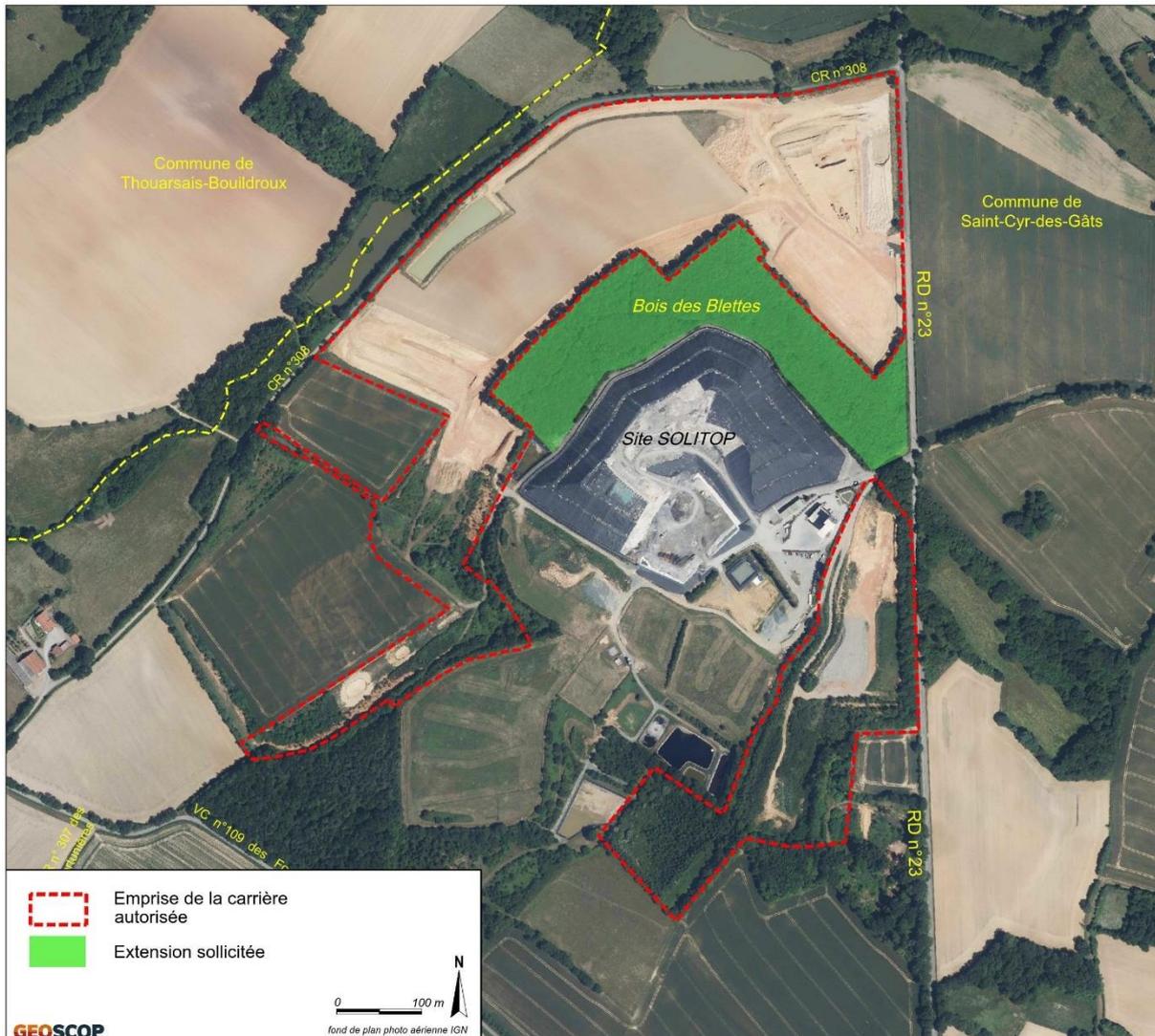


Figure 4 : Localisation de l'extension envisagée

L'évolution significative du projet d'extension de la carrière de "La Fortunière", par comparaison avec la situation actuelle, concernera :

- l'augmentation de l'emprise du site ;
- l'augmentation de la zone d'extraction ;
- la modification de la remise en état.

Il ne sera pas sollicité de modification de la profondeur maximale et de la production maximale autorisée.

Le volume total à extraire et la durée de l'exploitation seront modifiés.

II.C PARCELLAIRE ET EMPRISE DE LA CARRIÈRE PROJÉTÉE

La carte suivante indique l'emprise de la carrière actuelle et du projet d'extension sur la carte IGN au 1/25000^{ème}.

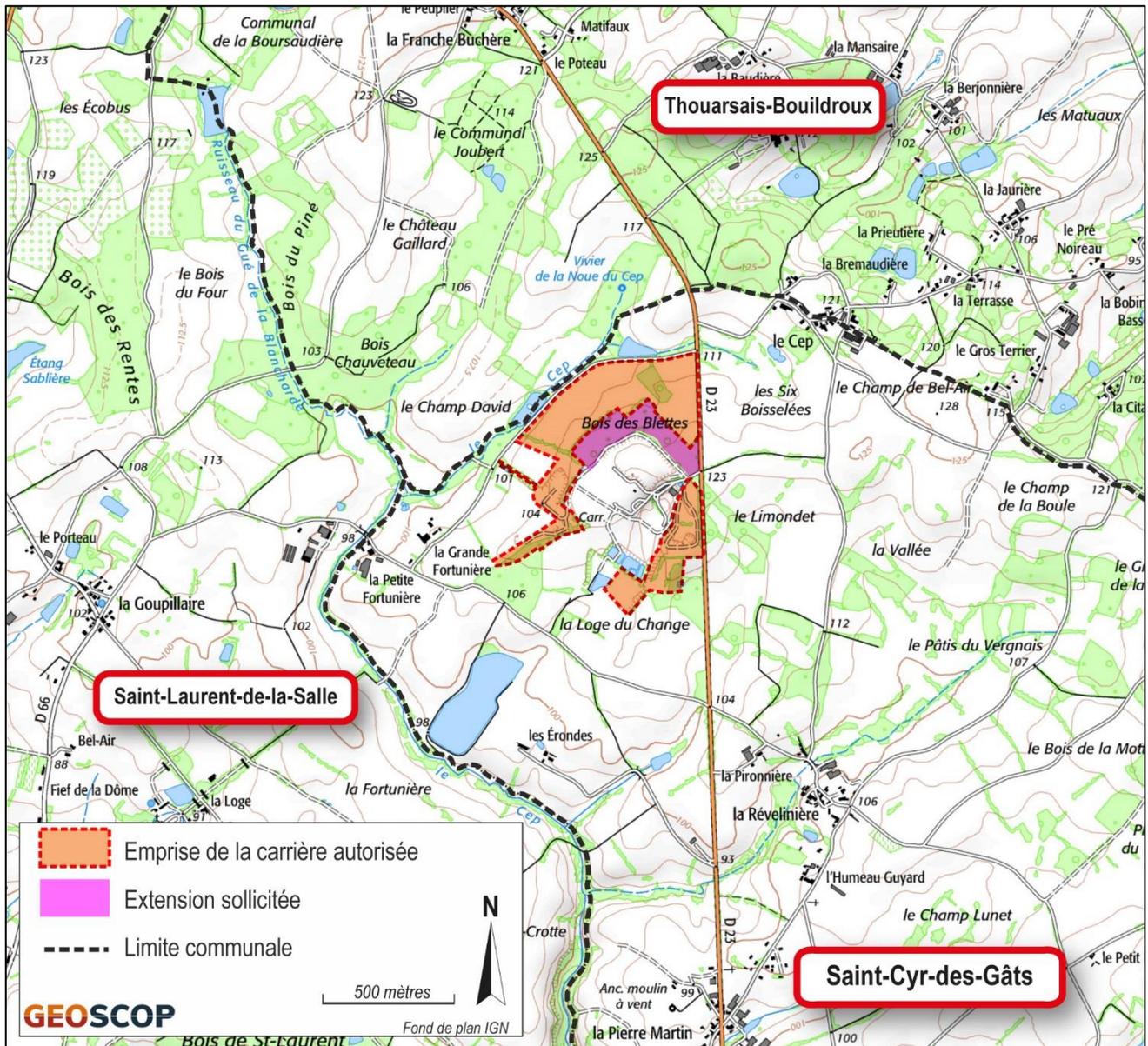


Figure 5 : Plan de situation au 1/25 000

Le plan suivant indique l'état parcellaire du projet d'extension.

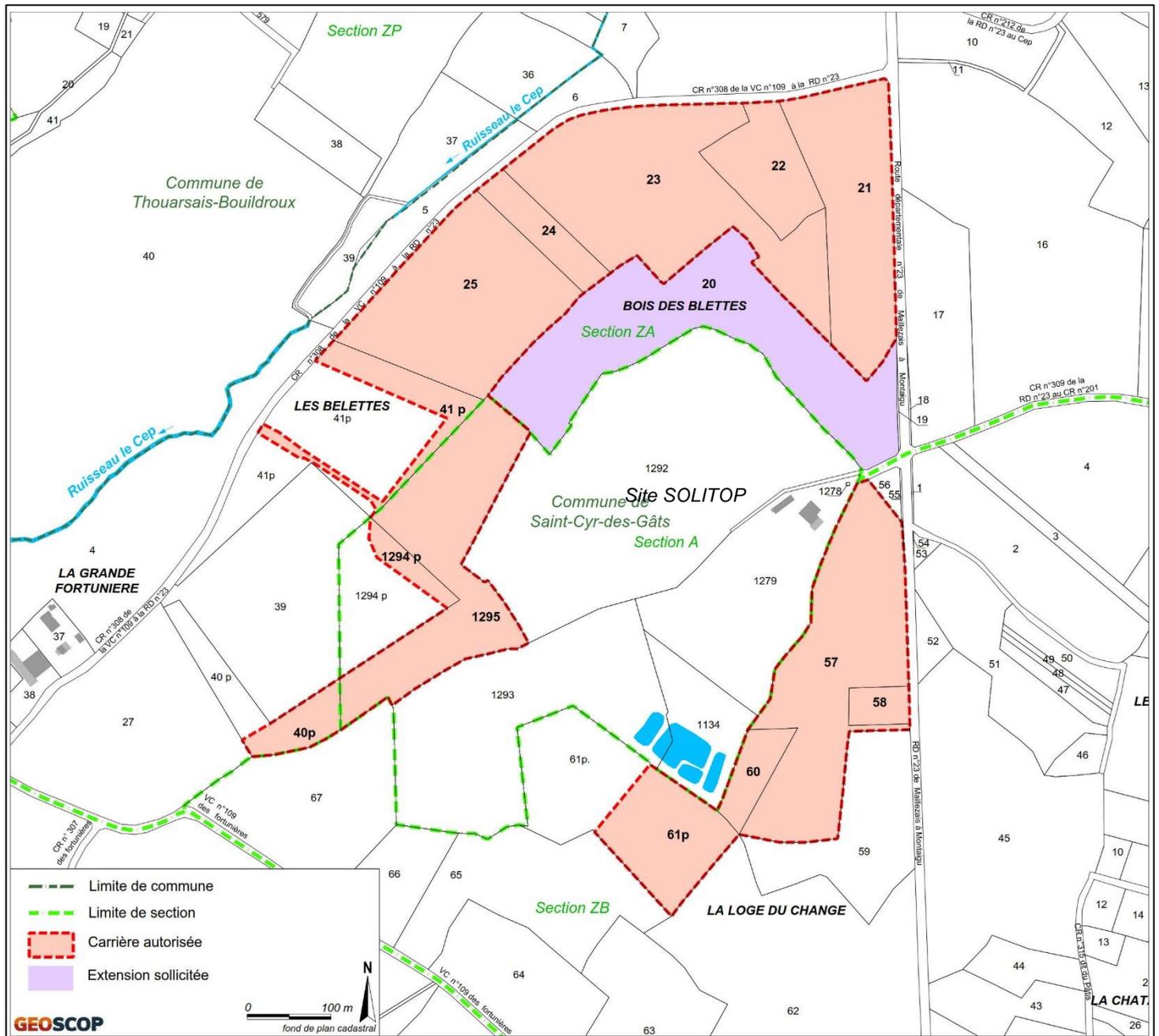


Figure 6 : Plan parcellaire du projet

Enclavée entre la carrière actuelle et le site SOLITOP, l'extension ne rapprochera pas la nouvelle emprise carrière des habitations les plus proches.

En première approche, la zone excavable de la carrière actuelle va être augmentée de 48 750 m².

Cette surface excavable pourrait être réduite suivant les servitudes liées à la présence des casiers de stockage de déchets dangereux sur le site attenant de SOLITOP.

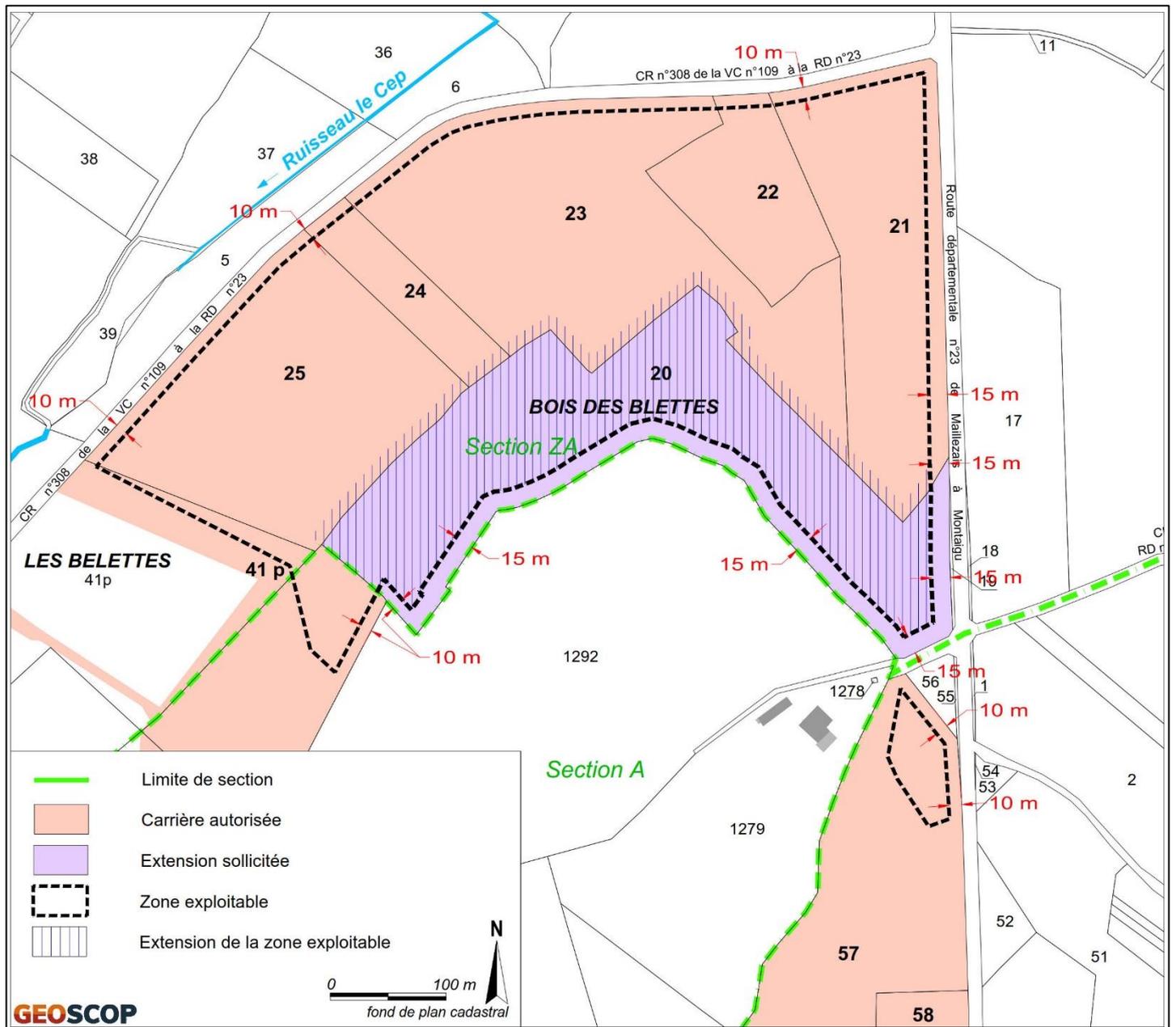


Figure 7 : Zone excavable au droit de l'extension sollicitée

Description du peuplement actuel : Parcelle boisée en taillis simple de châtaignier de bonne vigueur, réparties sur l'ensemble de la parcelle.

Pour les sujets les plus droits, les bois sont de qualité piquet et le restant pour faire du bois énergie.

On trouve également un sous-bois composé essentiellement de ronces et de régénération de châtaigniers.

La parcelle est facilement accessible.

Sur l'ensemble des bois on a une légère pente inférieure à 5 %.

Cet ensemble de bois représente peu d'intérêt pour la chasse car trop proche d'une voie communale et d'une carrière.

On distingue trois parties distinctes d'âges différents (voir plan).

Dans ce type de peuplement, on retrouve peu de diversité car les bois sont régulièrement abattus (tous les 20 à 30 ans) puis on laisse les rejets sur souche se développer.

Aucun vieux bois n'est conservé d'où un IBP (Indice de Biodiversité Potentiel) très faible.

La partie Est, est arrivée à maturité, puis dans 5 à 10 ans la partie centrale et dans 10 à 15 ans la partie Ouest



L'état du boisement actuel ne semble pas incompatible avec un défrichage.

II.D.2 PATRIMOINE CULTUREL

Sur le terrain de l'extension et aux environs immédiats, il n'y a pas :

- de monuments ou de sites protégés ;
- d'éléments du patrimoine domestique ou religieux ;
- d'éléments architecturaux du patrimoine local.

II.D.3 TOPOGRAPHIE

La parcelle de l'extension est localisée dans un secteur vallonné où les points hauts (123 m NGF) correspondent au site attenant de SOLITOP.

Les pentes radiales vers le vallon du ruisseau le Cep se font en direction du Nord et du Nord-Ouest.

Elles sont de l'ordre de 1,4 % côté Est, 4,5 % dans le secteur Ouest, et jusqu'à 8,6 % dans la partie médiane (cf. illustration ci-après).

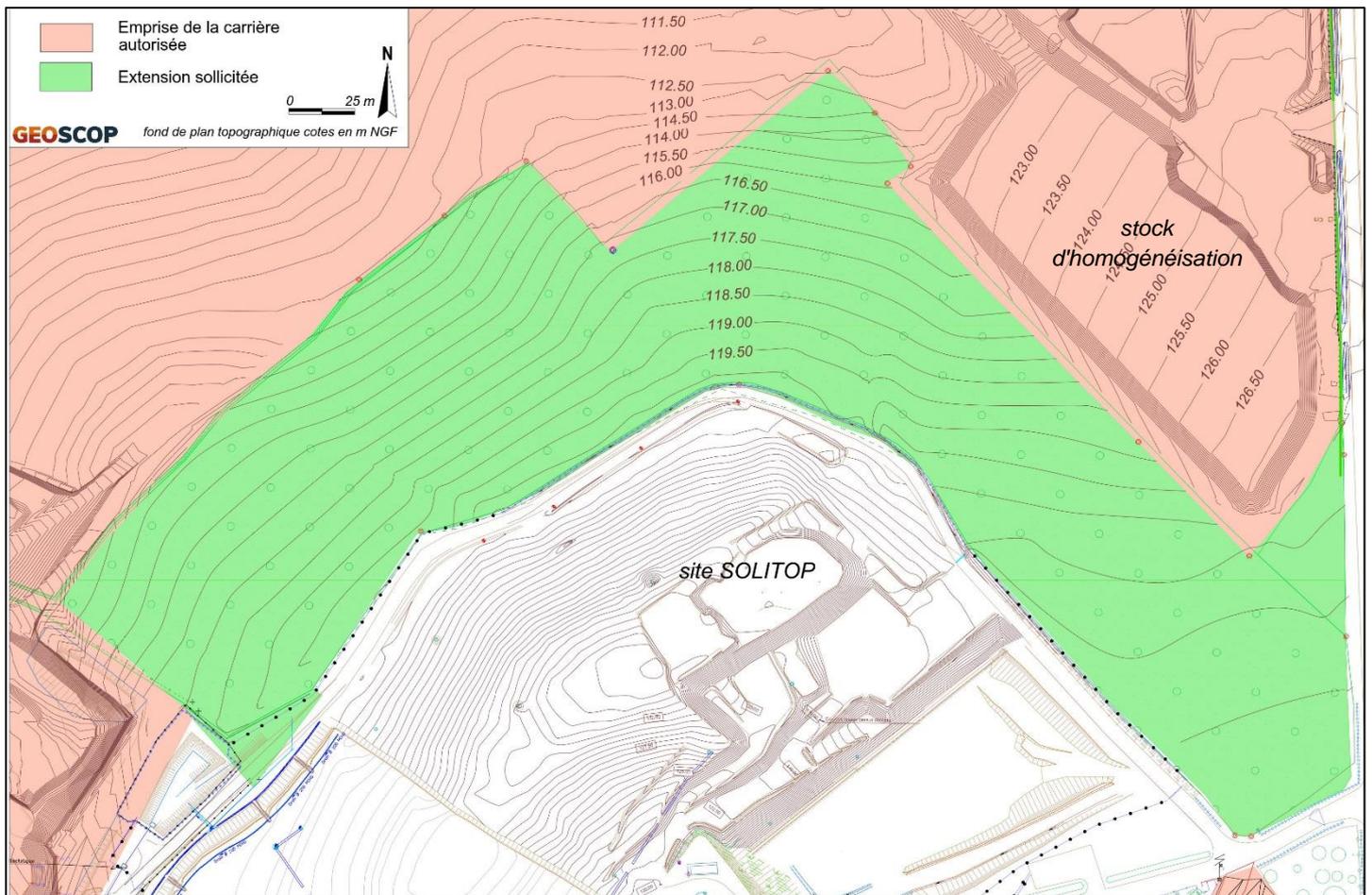


Figure 10 : Extrait du plan topographique

II.D.4 GISEMENT DISPONIBLE

La reconnaissance du gisement argileux au droit du Bois des Blettes avait déjà été réalisée lors de la demande d'extension précédente.

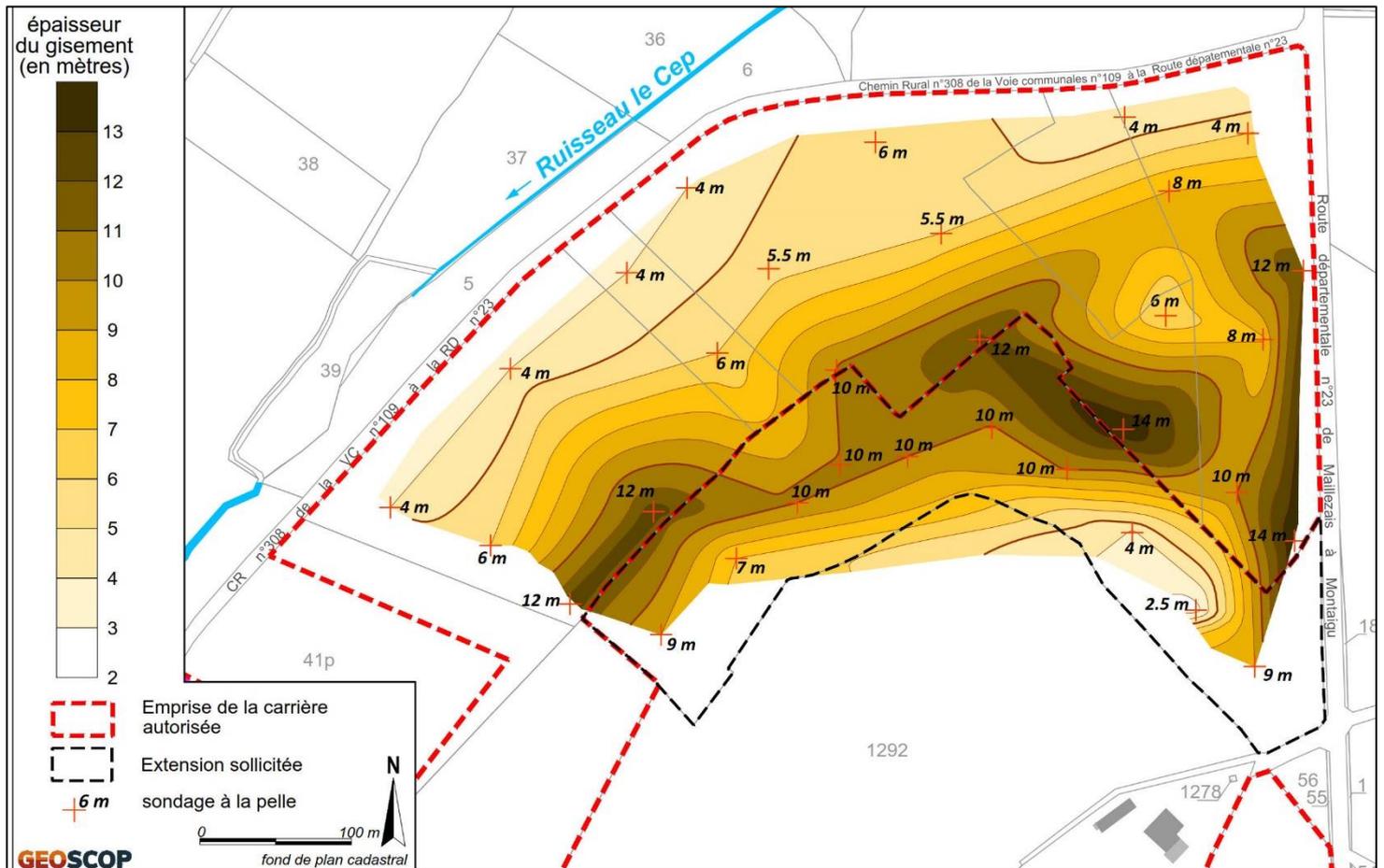


Figure 11 : Gisement disponible sous le Bois des Blettes

Le volume supplémentaire à extraire du fait de l'extension est estimé à **200 000 m³** (320 000 tonnes).

De ce fait, en conservant la cadence d'exploitation actuelle, la durée d'autorisation sollicitée est de **3 ans supplémentaires**, soit une prolongation de l'A.P. actuel de carrière jusqu'en 2035.

III.C PEDOLOGIE ET ZONES HUMIDES

Dans le cadre du projet d'extension dans le Bois des Blettes, Géoscop a réalisé une étude pédologique en Novembre 2021 de façon à déterminer les limites des zones humides dans l'emprise du boisement. *Pour rappel, Géoscop était déjà intervenu en 2019 pour le terrain au Nord du Bois, 2 zones humides avaient été identifiées.*

Lors des investigations de Novembre 2021, 43 sondages ont été réalisés. Parmi eux, 34 sondages entrent dans la classification du GEPPA (classification des sols hydromorphes), dont 2 correspondent au classement "zone humide".

Ainsi, cette prospection a permis d'identifier **deux secteurs en zone humide, représentant une superficie totale de 1 700 m²** :

- ✓ Côté Nord-Est : prolongement de la zone humide répertoriée en 2019 au Sud de la parcelle ZA n°21, d'une superficie de 860 m² ;
- ✓ Côté Nord-Ouest : le long des parcelles riveraines ZA n°23, 24 et 25, la zone humide identifiée en 2019 se limite à la bordure du boisement, où le sol remanié a créé des dépressions favorables à la rétention des eaux. Toutefois, un empiètement sur le Bois des Blettes n'est pas à exclure. Il peut être majoré à 840 m².



Figure 14 : Localisation des zones humides dans le Bois des Blettes